

COMMUNE DE FLERON

PERMIS D'ENVIRONNEMENT N°PE/2025/14 RENOUVELLEMENT POUR UN ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES (Code de l'Environnement – livre 1^{er})

Le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Ministre wallon de l'Environnement à rendu sa décision concernant la demande de renouvellement de permis de classe 2 introduit par GEORIS DC, rue Colonel Piron 172B à 4624 FLERON pour un atelier de constructions métalliques sis à la même adresse.

Le permis d'environnement est OCTROYÉ pour une durée de 20 ans à savoir jusqu'au 15 septembre 2046.

L'ensemble du dossier ainsi que la décision peuvent être consultés à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'affichage de la décision, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ou le jeudi jusqu'à 20h00 à l'adresse reprise ci-dessous, sur rendez-vous pris au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service environnement au 04/355.91.96.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
17/09/2026	22/09/2026	Service Environnement rue du Vélodrome 74 à 4621 Fléron 12 octobre 2026 à 16h00	Commune de Fléron Rue François Lapierre 19 4620 Fléron

Quiconque peut avoir accès au dossier complet, dans les limites prévues par le décret du 27 mai 2004 relatif au livre 1^{er} du Code de l'Environnement, ainsi qu'à l'information des citoyens, auprès du service Environnement rue du Vélodrome 74 à 4621 Retinne.

Les observations orales sont recueillies par l'agent communal délégué à cet effet.

Toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt peut introduire un recours auprès du Conseil d'État à l'encontre de la décision faisant l'objet du présent affichage.

Sous peine d'irrecevabilité, ce recours doit être introduit dans les formes et délais suivants :

- Il est envoyé par recommandé avec accusé de réception ou remis contre récépissé au Conseil d'État, rue de la Science, 33 à 1040 BRUXELLES
- Il est intenté dans les 60 jours à dater de la notification ou publication de la présente décision

Fléron, le 16 septembre 2026

Le Bourgmestre,



T. ANCION